

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 15 mai 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le 15 mai à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Gouberne à Saint-Guilhem le Désert, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PIERRUGUES Georges - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. ASTIE Michel - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GELY William. M. CHRISTOL Jean-Marie

**Absents excusés :** M. AGOSTINI Jean André - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - Mme GERBAL Renée - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole M. Claude. CARCELLER

**Absents :** M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert - M. MATEU Gabriel- Mme Isabelle VIVIEN

M. AGOSTINI Jean-André donne pouvoir à M. Manuel DIAZ

M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

M. GASTAN François donne procuration à M. VILLARET Louis

M. Manuel DIAZ est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Date de convocation  
5 mai 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

**36-2006 Création d'un poste de technicien supérieur, modification du tableau des effectifs et modification du régime indemnitaire des agents de la Communauté de communes**

**Rapporteur : Louis Villaret**

Monsieur Villaret, Président, explique que le développement des activités de la Communauté de communes nécessite l'embauche d'un assistant technique aux projets habitat et urbanisme chargé plus particulièrement :

- de l'aide à l'organisation et au maintien des bases de données SIG,
- de l'accompagnement de la réalisation du programme local de l'habitat intercommunautaire
- du suivi des évolutions foncières locales.

Ces missions pourraient être remplies par un technicien supérieur, agent de catégorie B de la filière technique.

Cet agent pourrait bénéficier du régime indemnitaire relatif à son grade à savoir la prime de service et de rendement pour un maximum de 1674,64€ pour une année l'indemnité spécifique de service pour un maximum de 3 421,10 € par an.

Aussi il propose à l'Assemblée :

- de créer un poste de technicien supérieur
- de modifier la délibération concernant le régime indemnitaire de la Communauté de communes
- de modifier le tableau des effectifs de la Communauté de communes

**Le Conseil, Ouf l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de créer un poste de technicien supérieur
- de modifier la délibération concernant le régime indemnitaire de la Communauté de communes
- de modifier le tableau des effectifs de la Communauté de communes

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET